

Assemblées des États membres de l'OMPI

**Cinquantième série de réunions
Genève, 1^{er} – 9 octobre 2012**

**SYNTHESE FINANCIERE POUR 2012; RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE
LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE MAITRISE DES COUTS**

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document contient la synthèse financière pour 2012; rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures de maîtrise des coûts (document WO/PBC/19/9), qui est soumis au Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI à sa dix-neuvième session (10-14 septembre 2012).

2. La recommandation du PBC en ce qui concerne ce document figurera dans le "Résumé des recommandations formulées par le Comité du programme et budget à sa dix-neuvième session tenue du 10 au 14 septembre 2012" (document A/50/14).

3. Les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées à approuver la recommandation du Comité du programme et budget concernant le document WO/PBC/19/9, telle qu'elle figure dans le document A/50/14.

[Le document WO/PBC/19/9 suit]

Comité du programme et budget

Dix-neuvième session
Genève, 10 – 14 septembre 2012

SYNTHÈSE FINANCIÈRE POUR 2012; RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE MAÎTRISE DES COÛTS

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document présente i) une synthèse de la situation financière de l'OMPI jusqu'à la fin du mois de juin 2012 (chiffres non vérifiés, fournis pour information); et ii) un aperçu des progrès déjà réalisés concernant les mesures de maîtrise des coûts à mettre en œuvre pendant l'exercice biennal en cours.

2. *Le Comité du programme et budget est invité à recommander aux assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du contenu du présent document.*

[La synthèse financière pour 2012 suit]

SYNTHESE DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'OMPI A LA FIN DU MOIS DE JUIN 2012

RECETTES

1. Comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous, le résultat global pour le premier semestre 2012 est un excédent 12,2 millions de francs suisses, qui correspond à un excédent budgétaire de 26,7 millions de francs suisses duquel sont déduits des dépenses prélevées sur les réserves s'élevant à 9 millions de francs suisses et des ajustements IPSAS estimés à 5,4 millions de francs suisses.

Tableau 1. Situation financière globale à la fin du mois de juin 2012
au 30 juin 2012
(en millions de francs suisses)

	Montant effectif total 2010	Montant effectif total 2011	Montant effectif total 2010- 2011	Budget 2012-2013 approuvé	Affectation des dépenses 2012-2013 ¹	Montant effectif Janv.-juin 2012 ²	En % des affectations, Janv.-juin 2012
1. Recettes (budgétaires)	292,5	300,3	592,8	647,4	n.d.	167,4	25,9%
2. Dépenses (budgétaires)							
Dépenses de personnel	198,2	198,2	396,4	407,9	408,1	94,7	23,2%
Autres dépenses	91,2	101,3	192,5	232,0	210,0	46,0	21,9%
Non affectées (dépenses de personnel et autres dépenses)	--	--	--	7,5	30,3	--	0,0%
Total des dépenses	289,4	299,5	588,9	647,4	648,4	140,7	21,7%
3. Solde (budgétaire)	3,1	0,8	4,0	--	n.d.	26,7	n.d.
4. Dépenses liées à des projets spéciaux	(5,8)	(36,2)	(42,0)	n.d.	n.d.	(9,0) ³	n.d.
5. Ajustements IPSAS (estimation)	(10,9)	3,1	(7,7)	n.d.	n.d.	(5,4) ⁴	n.d.
6. RÉSULTAT (EXCÉDENT/DÉFICIT)	(13,5)	(32,2)	(45,7)	n.d.	n.d.	12,2	n.d.

¹ L'affectation des dépenses pour l'exercice biennal 2012-2013 tient compte de la création de cinq postes pour le PCT en application de la formule de flexibilité (augmentation de 982 000 francs suisses), conformément à l'article 5.6 du Règlement financier, qui porte sur les ajustements au titre de la clause de flexibilité et dispose que le Directeur général a la possibilité de procéder à des ajustements des ressources allouées pour les opérations des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye et pour les programmes apportant un appui administratif à ces opérations, en fonction des variations non budgétées du volume des activités d'enregistrement.

² Y compris une augmentation des dépenses estimée à 5,8 millions de francs suisses au titre du budget ordinaire, dont 0,2 million de francs suisses relèvent de la rubrique "Voyages et bourses", 3,3 millions de la rubrique "Services contractuels", 2,1 millions de la rubrique "Dépenses de fonctionnement" et 0,1 million de la rubrique "Matériel et fournitures" (chiffres arrondis).

³ Y compris une augmentation des dépenses estimée à 0,4 million de francs suisses

⁴ Au mois de juin 2012, les ajustements requis par les normes IPSAS étaient estimés à 5,4 millions de francs suisses. Ces ajustements comprennent i) le report des recettes reçues mais non réalisées; ii) la dépréciation et l'amortissement; iii) les variations des engagements au titre des prestations dues au personnel et iv) l'incorporation des dépenses de construction.

2. Dans l'ensemble, le niveau des recettes correspond aux estimations budgétaires, puisque près de 26% des recettes estimées avaient été perçues à la fin du mois de juin 2012 (25% de l'exercice biennal écoulé). En comparaison, lors de l'exercice biennal précédent, moins de 23% des recettes estimées avaient été perçues à la fin du mois de juin de la première année de l'exercice biennal, à savoir 2010. Les recettes provenant des taxes du PCT ainsi que des publications et des services d'arbitrage sont supérieures aux estimations budgétaires, tandis que les recettes issues des systèmes de Madrid et de La Haye ainsi que les recettes diverses se situent en deçà du niveau proportionnel au temps écoulé, c'est-à-dire 25%. Dans la mesure où les éléments des recettes ne sont pas tous constants et prévisibles quant au moment de leur perception, ces chiffres ne sont pas, à ce stade, source de préoccupations. En revanche, ils indiquent que certains éléments des recettes pourraient être inférieurs aux niveaux prévus dans les estimations biennales; par exemple les recettes au titre du produit des intérêts, sur lesquelles la baisse continue des taux d'intérêt a eu une incidence négative.

**Tableau 2. Détail des recettes à la fin du mois de juin 2012 (par an)
au 30 juin 2012**
(en milliers de francs suisses)

	Montant effectif total 2010	Montant effectif total 2011	Montant effectif total 2010- 2011	Estimations budgétaires 2012-2013	Montant effectif janv.-juin 2012	En % du budget, janv.- juin 2012
1. Contributions	17 411	17 434	34 845	34 868	8 832	25,3%
2. Taxes						
Système du PCT	213 611	221 156	434 767	480 631	130 431	27,1%
Système de Madrid	48 445	51 179	99 623	104 400	23 982	23,0%
Système de La Haye	2 977	2 954	5 932	11 157	1 553	13,9%
Système de Lisbonne	4	3	7	10	2	20,0%
Sous-total, taxes	265 037	275 292	540 329	596 198	155 968	26,2%
3. Publications	476	670	1 147	1 000	565	56,5%
4. Arbitrage	1 775	1 480	3 254	2 735	852	31,2%
5. Divers						
Intérêts bancaires	5 135	4 271	9 406	8 050	814	10,1%
Autres	2 682	1 187	3 869	4 579	383	8,4%
Sous-total, divers	7 817	5 458	13 275	12 629	1 197	9,5%
TOTAL	292 516	300 334	592 850	647 430	167 414	25,9%

3. Par ailleurs, les recettes relevant des catégories "Publications", "Arbitrage" et "Autres" étaient plus élevées qu'en 2011, essentiellement grâce à la hausse des ventes de publications pour le système du PCT et le système de la classification de Nice, et à l'augmentation du nombre d'affaires traitées par le Centre d'arbitrage et de médiation. Les recettes provenant des taxes perçues au titre des systèmes d'enregistrement de Madrid et de La Haye ont augmenté par rapport à 2010 mais sont en léger recul par rapport au premier semestre 2011.

**Tableau 3. Détail des recettes à la fin du mois de juin 2012 (cumul annuel)
au 30 juin 2012**
(en milliers de francs suisses)

	Montant effectif			Différence (%)	
	janv.-juin 2010	janv.-juin 2011	janv.-juin 2012	janv.-juin 2012/ janv.-juin 2010/	janv.-juin 2012/ janv.-juin 2011/
RECETTES					
Contributions	8 704	8 717	8 832	1,5%	1,3%
Taxes					
Système du PCT	103 065	104 624	130 431	26,6%	24,7%
Système de Madrid	23 113	25 140	23 982	3,8%	-4,6%
Système de La Haye	1 456	1 598	1 553	6,7%	-2,8%
Système de Lisbonne	1	1	2	100,0%	100,0%
Sous-total, taxes	127 635	131 363	155 968	22,2%	18,7%
Publications	429	437	565	31,7%	29,3%
Arbitrage	969	742	852	-12,1%	14,8%
Divers					
Intérêts bancaires	2 968	2 709	814	-72,6%	-70,0%
Autres	1 178	-1 756	383	-67,5%	n.d.
Sous-total, divers	4 146	953	1 197	-71,1%	25,6%
TOTAL	141 883	142 212	167 414	18,0%	17,7%

4. Les recettes totales pour le premier semestre 2012 ont augmenté de 17,7% par rapport au premier semestre 2011 et de 18,0% par rapport au premier semestre 2010, principalement en raison de la sous-estimation des recettes provenant des taxes du PCT, sur lesquelles le taux de change a eu une incidence positive correspondant à environ 3,7 millions de francs suisses pour les six premiers mois de l'année.

**Tableau 4. Activités d'enregistrement à la fin du mois de juin 2012 (par an)
au 30 juin 2012**

	Total effectif 2010	Total effectif 2011	Total effectif 2010-2011	Estimations budgétaires 2012	Estimations budgétaires 2013	Estimations budgétaires 2012-2013	Nombre effectif janv.-juin 2012	Estimations actuelles 2012-2013	Différence (estimations actuelles par rapport au budget)	
									Montant	%
1. PCT										
Demandes internationales déposées : scénario de base	164 316	181 900	346 216	180 800	187 200	368 000	87 000	380 700	12 700	3,5%
Demandes internationales déposées : hypothèse basse								358 200	(9 800)	-2,7%
Demandes internationales déposées : hypothèse haute								403 700	35 700	9,7%
2. Madrid										
Enregistrements	37 533	40 711	78 244	42 100	43 500	85 600	17 276	83 300	(2 300)	-2,7%
Renouvellements	21 949	21 754	43 703	21 300	22 000	43 300	10 484	43 300	-	0,0%
Enregistrements et renouvellements	59 482	62 465	121 947	63 400	65 500	128 900	27 760	126 600	(2 300)	-1,8%
3. La Haye										
Enregistrements	2 216	2 363	4 579	5 000	7 500	12 500	1 218	5 500	(7 000)	-56,0%
Renouvellements	2 783	2 822	5 605	2 800	2 500	5 300	1 602	5 300	-	0,0%
Enregistrements et renouvellements	4 999	5 185	10 184	7 800	10 000	17 800	2 820	10 800	(7 000)	-39,3%

5. Les estimations des activités d'enregistrement sont régulièrement mises à jour et les dernières en date, préparées en juin 2012, indiquent une tendance ascendante pour les prévisions relatives au PCT : 368 000 demandes internationales sont prévues par le budget biennal et les estimations actuelles portent ce chiffre à 380 700, ce qui représente une augmentation de 3,5%. Les estimations actuelles pour les systèmes de Madrid et de La Haye sont en baisse par rapport aux estimations budgétaires. Conformément à l'article 5.6 du Règlement financier qui porte sur les ajustements au titre de la clause de flexibilité et en application de la formule de flexibilité définie dans le document PCT/A/36/5, des ressources supplémentaires ont été affectées au PCT pour l'administration du système (création de cinq postes en application de la formule de flexibilité, correspondant à une affectation de ressources financières supplémentaires de 982 000 francs suisses). La pression pesant sur les ressources, nécessaires principalement pour faire face aux besoins en matière de connaissances linguistiques et au volume de demandes supplémentaires non budgétées, a ainsi été allégée.

6. Le tableau 5 ci-après présente une comparaison des activités d'enregistrement entre le premier semestre 2012 et la même période des années 2011 et 2010. S'agissant du PCT, le nombre de demandes internationales déposées pendant les six premiers mois de 2012 se situe au même niveau qu'en 2011. En raison de retards dans la réception des données de la part des offices nationaux, les données figurant dans le tableau ci-après sont provisoires. Les niveaux de recettes enregistrés et les estimations du Bureau international indiquent que le nombre de demandes internationales pour le premier semestre 2012 a largement dépassé les niveaux observés en 2010 et 2011 pour la même période.

**Tableau 5. Activités d'enregistrement à la fin du mois de juin 2012 (cumul annuel)
au 30 juin 2012**
(en milliers de francs suisses)

	Montant effectif			Différence (en %)	
	janv.-juin 2010	janv.-juin 2011	janv.-juin 2012*	janv.-juin 2012/ janv.-juin 2010/	janv.-juin 2012/ janv.-juin 2011/
Demandes internationales selon le PCT	78 903	87 522	87 000	10,3%	-0,6%
Enregistrements et renouvellements selon le système de Madrid	23 732	30 651	27 760	17,0%	-9,4%
Enregistrements et renouvellements selon le système de La Haye	2 075	2 679	2 820	35,9%	5,3%

* En raison de retards dans la réception des données par les offices récepteurs, les données correspondant aux demandes internationales selon le PCT pour juin 2012 sont incomplètes.

7. Au cours des six premiers mois de 2012, le nombre d'enregistrements et de renouvellements selon le système de Madrid a connu une hausse de 17% par rapport à la même période en 2010, mais était inférieur de 9% par rapport au premier semestre 2011. En ce qui concerne le système de La Haye, la même comparaison indique une augmentation notable de près de 36% par rapport à 2010 et une progression de 5% par rapport à 2011. Les nouvelles adhésions aux systèmes de Madrid et de La Haye (Philippines, Colombie, Mexique, Inde et Nouvelle-Zélande) devraient commencer à générer des recettes pour l'Organisation au cours de l'exercice biennal 2013-2014 seulement, tandis que la nécessité de traiter les enregistrements et renouvellements augmentera considérablement bien avant cette date.

DÉPENSES

8. Les dépenses au titre du budget ordinaire s'élevaient à 140,7 millions de francs suisses pour le premier semestre 2012, ce qui correspond à un taux d'utilisation du budget de près de 22% pour l'exercice biennal (25% de l'exercice biennal s'étant écoulé) et répond aux exigences de réduction ciblée des coûts formulées par les États membres. De la même façon, le taux d'utilisation des ressources en personnel est de 23%, tandis que celui des autres ressources est de 20%.

**Tableau 6. Dépenses par catégorie à la fin du mois de juin 2012 (par an)
au 30 juin 2012**
(en milliers de francs suisses)

BASE BUDGÉTAIRE - BUDGET ORDINAIRE UNIQUEMENT

	Montant effectif total 2010	Montant effectif total 2011	Montant effectif total 2010-2011	Budget 2012-2013 approuvé	Affectation des dépenses 2012-2013	Montant effectif total 2012	En % des affectations, janv.-juin 2012
Ressources en personnel							
Postes	171 660	169 999	341 659	356 385	356 846	82 585	23,1%
Agents temporaires	20 362	20 485	40 847	30 323	31 238	7 453	23,9%
Consultants	5 825	7 099	12 924	20 086	19 377	4 520	23,3%
Stagiaires	350	664	1 014	1 100	600	163	27,2%
<i>Sous-total</i>	<i>198 197</i>	<i>198 247</i>	<i>396 444</i>	<i>407 893</i>	<i>408 061</i>	<i>94 721</i>	<i>23,2%</i>
Non affectées (ressources en personnel)	--	--	--	5 500	6 423	--	0,0%
<i>Total des ressources en personnel</i>	<i>198 197</i>	<i>198 247</i>	<i>396 444</i>	<i>413 393</i>	<i>414 484</i>	<i>94 721</i>	<i>22,9%</i>
Autres ressources							
Voyages et bourses	15 710	17 636	33 346	41 614	38 568	5 737	14,9%
Services contractuels	37 082	46 119	83 201	124 929	116 512	25 121	21,6%
Dépenses de fonctionnement	34 840	33 088	67 928	55 492	45 971	13 326	29,0%
Matériel et fournitures	3 565	4 410	7 975	9 999	8 962	1 817	20,3%
<i>Sous-total</i>	<i>91 197</i>	<i>101 253</i>	<i>192 450</i>	<i>232 034</i>	<i>210 014</i>	<i>46 001</i>	<i>21,9%</i>
Non affectées (autres ressources)	--	--	--	2 003	23 913	--	0,0%
<i>Total des autres ressources</i>	<i>91 197</i>	<i>101 253</i>	<i>192 450</i>	<i>234 037</i>	<i>233 927</i>	<i>46 001</i>	<i>19,7%</i>
TOTAL	289 394	299 500	588 894	647 430	648 411	140 722	21,7%

¹ L'affectation des dépenses pour l'exercice biennal 2012-2013 tient compte de la création de cinq postes pour le PCT en application de la formule de flexibilité (augmentation de 982 000 francs suisses), conformément à l'article 5.6 du Règlement financier, qui porte sur les ajustements au titre de la clause de flexibilité et dispose que le Directeur général a la possibilité de procéder à des ajustements des ressources allouées pour les opérations des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye et pour les programmes apportant un appui administratif à ces opérations, en fonction des variations non budgétées du volume des activités d'enregistrement.

² Y compris une augmentation des dépenses estimée à 5,8 millions de francs suisses au titre du budget ordinaire, dont 0,2 million de francs suisses relèvent de la rubrique "Voyages et bourses", 3,3 millions de la rubrique "Services contractuels", 2,1 millions de la rubrique "Dépenses de fonctionnement" et 0,1 million de la rubrique "Matériel et fournitures" (chiffres arrondis).

9. Comme indiqué dans le tableau 7 ci-après, le rapport des dépenses globales au budget ordinaire pour le premier semestre 2012 était similaire à celui observé à la même période en 2011, avec une légère baisse de 0,6%. Cependant, si les dépenses globales se sont maintenues au même niveau, la répartition des dépenses par catégorie a considérablement changé en raison de l'adoption d'un certain nombre de mesures proactives, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

**Tableau 7. Dépenses par catégorie à la fin du mois de juin 2012 (cumul annuel)
au 30 juin 2012**
(en milliers de francs suisses)

BASE BUDGÉTAIRE - BUDGET ORDINAIRE UNIQUEMENT

	Montant effectif ¹			Différence (en %)	
	janv.-juin 2010	janv.-juin 2011	janv.-juin 2012 ²	janv.-juin 2012/ janv.-juin 2010/	janv.-juin 2012/ janv.-juin 2011/
Ressources en personnel					
Postes	82 449	81 070	82 585	0,2%	1,9%
Agents temporaires	9 817	10 466	7 453	-24,1%	-28,8%
Consultants	2 718	3 610	4 520	66,3%	25,2%
Stagiaires	192	445	163	-15,1%	-63,4%
<i>Sous-total</i>	95 176	95 591	94 721	-0,5%	-0,9%
Autres ressources					
Voyages et bourses	3 714	8 380	5 737	54,5%	-31,5%
Services contractuels	14 900	18 443	25 121	68,6%	36,2%
Dépenses de fonctionnement	12 860	17 340	13 326	3,6%	-23,2%
Matériel et fournitures	1 216	1 872	1 817	49,4%	-2,9%
<i>Sous-total</i>	32 690	46 035	46 001	40,7%	-0,1%
TOTAL	127 866	141 626	140 722	10,1%	-0,6%

¹ Y compris les augmentations pour 2011 et 2012. Les augmentations correspondant à l'année 2010 n'ont pas été intégrées aux chiffres des dépenses.

² Y compris une augmentation des dépenses estimée à 5,8 millions de francs suisses au titre du budget ordinaire, dont 0,2 million de francs suisses relèvent de la rubrique "Voyages et bourses", 3,3 millions de la rubrique "Services contractuels", 2,1 millions de la rubrique "Dépenses de fonctionnement" et 0,1 million de la rubrique "Matériel et fournitures" (chiffres arrondis).

10. Les dépenses de personnel ont diminué de 0,5% par rapport à 2010 et d'un peu moins de 1% par rapport à 2011. La hausse des dépenses observée dans les catégories "Postes" et "Consultants" a été compensée par une diminution des dépenses afférentes aux agents temporaires. L'augmentation des dépenses au titre des postes et la baisse des dépenses afférentes aux agents temporaires correspond à l'évolution de la structure des contrats du personnel de l'OMPI. Comme l'indique le tableau 8 ci-après, 35 personnes supplémentaires ont été embauchées au titre de contrats à durée déterminée dans le cadre du budget ordinaire. En contrepartie, le nombre d'agents temporaires a diminué de 31 personnes entre décembre 2011 et la fin du mois de juin 2012. Il convient de noter que cela résulte en partie de l'utilisation des postes de titularisation dont la création au cours de l'exercice biennal 2012-2013 a été approuvée par les États membres, mais également de l'approche exigeante et ciblée adoptée par l'Organisation pour encourager les fonctionnaires internes à postuler aux concours organisés pour pourvoir les postes vacants.

11. Il est rappelé qu'en septembre 2011, à sa soixante-cinquième session (42^e session ordinaire), le Comité de coordination a adopté un certain nombre de modifications du cadre contractuel de l'Organisation. Ces modifications visaient à permettre à l'OMPI d'améliorer son cadre contractuel en favorisant une plus grande transparence dans les catégories de contrats, en offrant de meilleures prestations au personnel temporaire et en améliorant les conditions d'emploi des agents temporaires de longue durée. D'après le processus de mise en œuvre en cours, il est estimé que les coûts connexes pourraient être absorbés dans l'enveloppe budgétaire de l'Organisation approuvée pour l'exercice biennal 2012-2013.

12. Le niveau des autres dépenses n'a sensiblement pas changé par rapport à la même période de l'année précédente mais il est beaucoup plus élevé qu'en 2010, essentiellement à cause de la hausse des coûts associés aux services contractuels. Celle-ci est principalement imputable à des dépenses de traduction accrues au titre du PCT ainsi qu'à l'augmentation de la

sous-traitance des travaux de traduction et des coûts y relatifs, qui fait suite à l'adoption de la nouvelle politique linguistique en 2011. En revanche, les dépenses relevant de la catégorie "Voyages et bourses" ont enregistré une diminution notable de 32%, principalement grâce à la mise en place de mesures de maîtrise des coûts, et les dépenses de fonctionnement (qui incluent la location, l'entretien des bureaux, la représentation, les communications, les frais bancaires, etc.) ont elles aussi reculé de 23%. Cette baisse est compensée par une hausse continue des dépenses au titre des services contractuels (qui incluent les coûts associés aux conférences, les publications, les contrats de louage de services et les prestataires de services commerciaux) de l'ordre de 36%.

13. Le tableau 8 présente un aperçu de l'évolution du nombre d'employés en place en 2012, par rapport aux chiffres de fin d'année pour 2010 et 2011. Le nombre total d'employés en place rémunérés sur le budget ordinaire s'élevait à 1193, ce qui représente une faible augmentation de 2% par rapport à décembre 2010 et presque aucun changement par rapport à décembre 2011, à l'exception des changements structurels présentés ci-dessus. Si l'on inclut les agents temporaires recrutés pour les conférences, dont le nombre a commencé d'augmenter à l'approche des assemblées, et les stagiaires, le nombre total d'employés rémunérés sur le budget ordinaire s'élevait à 1227, soit une légère hausse par rapport à la fin de l'année précédente.

14. Vingt-quatre personnes travaillaient sur des projets financés au moyen des réserves, soit moins que l'année précédente. Certaines des activités menées au titre du Plan d'action pour le développement ont en effet été intégrées et les fonctionnaires qui y étaient rattachés sont maintenant rémunérés sur le budget ordinaire, conformément au programme et budget pour l'exercice biennal 2012-2013. Vingt-deux employés étaient rémunérés sur les fonds fiduciaires, soit autant qu'en décembre 2011 et un peu plus (deux employés supplémentaires) qu'en décembre 2010.

Tableau 8. Employés en place à la fin du mois de juin 2012

Catégories	Nombre effectif			Différence (en %)	
	décembre 2010	décembre 2011	fin juin 2012	de déc. 2010 à juin 2012	de déc. 2011 à juin 2012
Budget ordinaire					
1. Postes	905	953	988	9%	4%
2. Personnel temporaire					
a. Services généraux	160	138	109	-32%	-21%
b. Contrats de travail spéciaux	39	36	36	-8%	0%
c. Traducteurs	15	12	10	-33%	-17%
<i>Sous-total, personnel temporaire</i>	214	186	155	-28%	-17%
3. Consultants	56	49	50	-11%	2%
Sous-total	1 175	1 188	1 193	2%	0%
4. Personnel recruté pour les conférences	10	1	13	30%	1200%
5. Stagiaires	31	25	21	-32%	-16%
Total	1 216	1 214	1 227	1%	1%
Projets financés sur les réserves					
1. Postes associés à des projets	8	15	8	0%	-47%
2. Personnel temporaire					
a. Services généraux	2	--	1	-50%	--
b. Contrats de travail spéciaux	5	8	8	60%	0%
<i>Sous-total, personnel temporaire</i>	7	8	9	29%	13%
3. Consultants	9	8	7	-22%	-13%
Total, projets financés sur les réserves	24	31	24	0%	-23%
Fonds fiduciaires					
1. Postes	11	12	11	0%	-8%
2. Personnel temporaire					
Services généraux	4	5	5	25%	0%
Contrats de travail spéciaux	1	3	2	100%	-33%
<i>Sous-total, personnel temporaire</i>	5	8	7	40%	-13%
3. Consultants	4	2	4	0%	100%
Total, fonds fiduciaires	20	22	22	10%	0%
TOTAL	1 260	1 267	1 273	1%	0%

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE MAITRISE DES COÛTS

15. Il est rappelé que les assemblées des États membres de l'OMPI ont approuvé le programme et budget pour l'exercice biennal 2012-2013, sous réserve du point suivant : "efforts du Secrétariat pour réduire les dépenses au moyen de mesures de maîtrise des coûts de l'ordre de 10,2 millions de francs suisses, ramenant le budget de 647,4 millions de francs suisses à 637,2 millions de francs suisses, et portant notamment sur les politiques en matière de voyages de fonctionnaires et de tiers, la gestion des locaux, les politiques en matière de rémunération des contrats de louage de services et de paiement des honoraires d'experts et de conférenciers, les programmes de stage, les réceptions et la location de locaux et de matériel durant les conférences, ainsi qu'au moyen d'une réduction des dépenses de personnel grâce à des mesures de restructuration."

16. Conformément à cet engagement, le Secrétariat saisit l'opportunité qui s'offre à lui de notifier les progrès déjà accomplis dans la mise en œuvre de ces mesures de maîtrise des coûts. Des mises à jour et précisions supplémentaires seront fournies dans le rapport sur l'exécution du programme pour 2012, qui sera présenté aux États membres pour examen en 2013.

GESTION DES LOCAUX

17. Depuis l'approbation du programme et budget pour l'exercice biennal 2012-2013, l'Organisation a redoublé d'efforts pour réaliser des gains d'efficacité et des économies de ressources. Ces efforts visaient un grand nombre de domaines, notamment la gestion des locaux, les politiques en matière de voyage, l'organisation des réunions, l'achat de biens et services, etc. Le détail des mesures est présenté ci-après.

18. Les mesures suivantes sont prises dans le domaine de la gestion des locaux, en vue de réduire les coûts :

Mesures de maîtrise des coûts liées à la gestion des locaux

1. *Abandon de la proposition de location de deux étages supplémentaires de bureaux*
2. *Report de la proposition de création du fonds pour l'entretien des bâtiments*
3. *Rationalisation des aires de stockage*

19. Il est rappelé que le programme et budget pour l'exercice biennal 2012-2013 contenait des dispositions sur la location de deux étages de bureaux supplémentaires et la création d'un fonds pour l'entretien des bâtiments. L'abandon de ces projets permettra à l'Organisation d'économiser environ 4,5 millions de francs suisses sur l'exercice biennal.

20. La nouvelle politique d'attribution des bureaux, publiée en décembre 2010, était pleinement mise en œuvre début 2012 dans l'ensemble des bâtiments, y compris le nouveau bâtiment. En conséquence, la gestion des bureaux est plus flexible pour l'exercice biennal en cours et, en fonction de l'évolution des activités d'enregistrement de l'OMPI dans les années à venir, le sera probablement pour le début du prochain exercice biennal également.

21. Le lancement du fonds pour l'entretien des bâtiments, qui était prévu pour l'exercice biennal en cours, a été reporté pour appuyer les mesures de maîtrise des coûts actuellement mises en œuvre. La création de ce fonds, qui répondra aux normes IPSAS et visera à permettre à l'Organisation de gérer les rénovations techniques des bâtiments les plus anciens de façon appropriée et en temps voulu, sera toutefois examinée à l'avenir. Il convient de noter que dans un certain nombre de cas, ces rénovations pourraient permettre une réduction de la consommation d'énergie et par là même un retour sur investissement sur des périodes de cinq à 10 ans, en fonction du bâtiment concerné et du type de rénovation technique effectuée.

22. Dans le cadre de la rationalisation des aires de stockage, l'Organisation a suspendu la location de certaines de ses aires de stockage situées à Meyrin et Collex. Les économies biennales réalisées sur le budget devraient atteindre 38 000 francs suisses.

VOYAGES DE FONCTIONNAIRES ET DE TIERS

23. L'Organisation a établi des directives plus strictes en matière de voyages. Elles ont été encore renforcées après l'approbation du programme et budget pour l'exercice biennal 2012-2013, notamment par la mise en place, par le Directeur général, des mesures supplémentaires suivantes :

Mesures de maîtrise des coûts liées aux voyages

1. *Obligation de voyager en classe économique pour les vols allant jusqu'à neuf heures, escales incluses*
2. *Obligation de choisir l'itinéraire le plus direct et le plus économique*
3. *Achat des billets au moins dix jours ouvrables avant la date de départ*
4. *Versement de 50% de l'indemnité journalière de subsistance lors des vols de nuit*

24. Ces mesures et d'autres mesures connexes ont été communiquées à l'ensemble du personnel de l'OMPI au moyen d'un ordre de service interne sur les voyages autorisés et les dépenses connexes, publié début 2012. Par ailleurs, l'Organisation continue de participer aux travaux menés par le groupe commun chargé de négocier avec les compagnies aériennes, en vue d'obtenir des conditions et prix plus avantageux. Ces négociations sont menées en coopération avec d'autres institutions des Nations Unies dans le cadre du Groupe des activités communes d'achat des Nations Unies (groupe ACA). Les économies réalisées par l'OMPI dans ce domaine ont été estimées à près d'un million de francs suisses pour l'année 2011 (rapport annuel du groupe ACA pour 2011).

25. Les mesures susmentionnées ont permis à l'Organisation de réduire ses dépenses liées aux voyages. S'il est assez difficile de quantifier les résultats de certaines de ces mesures, il a été estimé qu'au premier semestre 2012, des économies spécifiques d'environ 150 000 francs suisses avaient été réalisées. Ce chiffre peut sembler faible au regard des dépenses totales liées aux voyages de l'Organisation, mais il est rappelé que la réduction de ce type de dépenses par rapport à l'année 2011 est indéniable (voir tableau 7). Dans l'ensemble, les dépenses totales relatives aux missions de fonctionnaires pour les six premiers mois de 2012 s'élevaient à 2,7 millions de francs suisses pour un budget biennal de 15,7 millions de francs suisses, soit un taux d'utilisation du budget de 17,2% alors que 25% de l'exercice biennal est écoulé. Un taux d'utilisation de 25% correspondrait à des dépenses totales de 3,9 millions de francs suisses.

ORGANISATION DES RÉUNIONS ET MANIFESTATIONS

26. Les mesures ci-après, qui concernent l'organisation des réunions et manifestations, ont été encore renforcées à la suite de l'approbation du programme et budget pour l'exercice biennal 2012-2013.

Mesures de maîtrise des coûts liées aux réunions et manifestations

1. Deux fonctionnaires de l'OMPI maximum peuvent assister à une manifestation donnée
2. Des hôtels moins chers doivent être choisis
3. La documentation doit être courte (10 pages standard de l'ONU, soit 3300 mots) et précise en vue de diminuer les coûts de traduction. Des résumés (10 pages standard de l'ONU) doivent être rédigés pour tous les documents de travail/d'appui volumineux
4. Pas d'accueil à Genève pour les réunions, sauf à l'occasion des assemblées ou d'une manifestation culturelle organisée par un État membre
5. Pour les manifestations organisées à l'étranger, l'OMPI participera à hauteur d'un montant préétabli aux coûts d'organisation supportés par le pays hôte
6. Le montant exact de l'indemnité journalière de subsistance sera versé aux participants aux assemblées (systèmes de Madrid et du PCT), le cas échéant
7. Les rémunérations des experts et conférenciers doivent être suspendues quand le chef de programme le juge approprié ou abaissées d'au moins 10% lorsqu'elles doivent être versées. Les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance continueront à être pris en charge.

27. Outre ce qui précède, l'Organisation continue à mettre en œuvre les mesures ci-après :

- utilisation accrue de la visioconférence et de la diffusion sur le Web pour les manifestations et réunions, sous réserve qu'elle ne compromette pas la qualité de la participation de l'OMPI, ainsi que pour les activités de recrutement (entretiens);
- amélioration de la planification des réunions par le biais de réunions consécutives, en vue d'augmenter les gains d'efficacité;
- utilisation optimale des bureaux de coordination de l'OMPI pour garantir la présence ou la représentation de l'OMPI aux réunions, de manière économique.

28. Des ordres de service internes révisés concernant les réceptions officielles et le paiement des honoraires de conférenciers ont été distribués à l'ensemble du personnel au cours du premier semestre 2012 pour présenter les mesures de maîtrise des coûts introduites.

29. Au mois de juin 2012, les dépenses liées à l'organisation des réunions (missions de fonctionnaires et voyages de tiers exclus) s'élevaient à 1,2 million de francs suisses pour un budget biennal de 8,7 millions de francs suisses, ce qui correspond à 13,8% du budget biennal utilisé pour 25% de l'exercice biennal écoulé. Un taux d'utilisation de 25% correspondrait à des dépenses totales de 2,2 millions de francs suisses.

30. Il convient de souligner que l'adoption de la nouvelle politique linguistique en 2011 a entraîné une augmentation notable du nombre de demandes de traduction. Au cours de l'examen de la politique, les États membres avaient reconnu que des documents de travail plus concis faciliteraient les délibérations et ils avaient donc approuvé la proposition faite par le Secrétariat de réduire encore la longueur moyenne des documents de travail. Les États membres ont approuvé la politique étant entendu que cette nouvelle réduction ne constituerait pas une exigence obligatoire mais une indication de principe, et qu'elle ne s'appliquerait pas

aux documents communiqués au Secrétariat par les États membres. S'agissant des documents exceptionnellement volumineux demandés par certains comités, les États membres ont également noté qu'ils seraient uniquement disponibles dans les langues originales et seraient assortis d'un résumé rédigé par le Secrétariat dans les six langues, étant entendu que si un État membre ou un groupe d'États membres exprimait un intérêt particulier pour l'un de ces documents, le Secrétariat traduirait l'intégralité du texte dans la langue demandée.

31. À la suite de l'adoption de la nouvelle politique, la charge de travail s'est accrue de 57% au cours des cinq premiers mois de 2012, par rapport à la même période en 2011, à cause de l'augmentation du nombre et de la longueur des documents. Dans la mesure où les effectifs des services de conférences et services linguistiques n'ont pas augmenté, il a nécessairement fallu recourir à la sous-traitance pour les travaux supplémentaires : 69% de la charge de travail a été sous-traitée, contre 45% pour la même période en 2011. Les coûts supplémentaires liés à cette hausse sont notables – entre 1,5 et 2,0 millions de francs suisses par an –, ce qui n'est pas soutenable. Les procédures et pratiques internes font donc l'objet d'un nouvel examen pour mieux correspondre à l'esprit de la politique approuvée par les États membres.

AUTRES MESURES

Contrats de louage de services

32. La mesure suivante est actuellement mise en œuvre :

<i>Mesures de maîtrise des coûts</i>

<i>1. Réduction des dépenses liées aux contrats de louage de services</i>

33. Le programme et budget pour l'exercice biennal 2012-2013 prévoyait une enveloppe globale d'environ 24 millions de francs suisses pour les services fournis au titre de contrats de louage de services. Pendant le premier semestre 2012, les dépenses globales liées à ces contrats se sont élevées à environ 5 millions de francs suisses, soit 20% du budget biennal par rapport à 25% de l'exercice biennal écoulé. Pour un taux d'utilisation de 25%, les dépenses auraient atteint 6 millions de francs suisses. Il convient de noter qu'une part significative du budget des contrats de louage de services est liée aux coûts de traduction, notamment pour les systèmes du PCT et de Madrid, dans lesquels l'Organisation a continué de renforcer l'utilisation de différents outils automatiques d'aide à la traduction favorisant la productivité, et a ainsi réduit les dépenses connexes.

Contrats d'achat

34. L'OMPI s'est employée à lancer de nouveaux appels d'offres pour différents contrats d'achat de biens et services et à renégocier plusieurs de ces contrats, dans le but d'obtenir des conditions et prix plus avantageux de la part des fournisseurs. Ces contrats visent un grand nombre de domaines, dont les locaux, l'informatique, les services de traduction, les services de sécurité, etc. En 2012, de nouveaux appels d'offres ont été lancés pour plusieurs contrats majeurs concernant entre autres la fourniture de services de traduction au système du PCT; la fourniture de licences logicielles au projet ERP et la fourniture de services de sécurité pour les installations et infrastructures de l'OMPI. Si le lancement de nouveaux appels d'offres a été source d'avantages et d'économies dans la plupart des cas, les efforts déployés pour maîtriser les coûts en réduisant les besoins en matière de services ont parfois abouti à une augmentation nette des dépenses, imputable aux ajustements au coût de la vie.

35. Par ailleurs, des travaux d'envergure sont menés par l'OMPI au sein du Groupe des activités communes d'achat des Nations Unies (groupe ACA) pour réaliser des économies et des gains d'efficacité grâce à des achats collaboratifs. L'OMPI a récemment participé à des appels d'offres communs dans les domaines de la fourniture d'électricité et de l'achat d'ordinateurs de bureau et portables. En 2012, l'informatique, la communication et les services liés aux voyages feront partie des secteurs de services visés par la renégociation des contrats/le lancement de nouveaux appels d'offres.

Ressources en personnel

36. La mesure suivante est actuellement mise en œuvre :

Mesures de maîtrise des coûts

1. Rationalisation du programme de stages de l'OMPI

37. L'Organisation continue de rationaliser son programme de stages en fonction des besoins. Au premier semestre 2012, les dépenses totales engagées pour les stagiaires s'élevaient à 0,2 million de francs suisses pour un budget biennal 2012-2013 de 1,1 million de francs suisses. Cela résulte de la décision de limiter à tout moment le nombre de stagiaires sur place à 30 personnes, soit moins que le nombre initialement envisagé au titre du programme et budget.

[Fin du document]